

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 MARS 2018  
N°15/2018**

**L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT LE VINGT-SIX MARS,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

**PRESENTS :** NIVON J., CAILLAT G., CATTANI J.L., CERONI J., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGO G., HAMEL E., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILET F., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZANNI B., ZABONI S.

**PROCURATIONS :** BARET E à MENDEZ M., KOENIG S. à MANTONNIER D., MILLET G. à GALLEGO G.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Gérard GALLEGO est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**RH - TRAVAIL A TEMPS PARTIEL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de Brigitte GUIGNIER de travailler à temps partiel à hauteur de 90 %. L'agent étant annualisé et la réduction de temps sollicitée intervenant sur des missions à venir, le Maire sollicite le conseil pour accorder cette autorisation pour l'ensemble de l'année 2018.

Compte tenu des motifs personnels exprimés par l'agent, et considérant que cela ne nuira pas au bon fonctionnement des services, le Maire propose de donner un avis favorable pour un temps de travail à hauteur de 90 %, pour un an, à compter de janvier 2018.

**LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE**

**DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de Madame Brigitte GUIGNIER pour un temps partiel à 90 % pour un an à compter de janvier 2018.

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 27 mars 2018

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture et de sa publication ou notification.

*Riou*

